

Présents : ALAPHILIPPE Pauline - AUDEBERT Nadia – BILLAUD Michaël - BLAY Séverine - DE MONTE Evelyne – FEVRE Yvonne – FRERE Sandrine – JACQUEMET Jean-Jacques – MAGINOT Pascal – MOINEAU Frédéric – PEINTRE Angélique – PISSOT Philippe – POIRIER Marie-Madeleine – ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André

Absents-Pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : ALAPHILIPPE Pauline

## I. Institution et vie politique

### *1. Mise en place des commissions communales*

Madame le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.. Aussi, il est proposé de créer 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil : Finances, Café associatif, Communication, Voirie - sécurité routière, Embellissement de la commune, Bâtiments publics, Service Public, Affaires scolaires, Animations et cérémonies.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Finances : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - JACQUEMET Jean-Jacques - BILLAUD Michaël - POIRIER Marie - ALAPHILIPPE Pauline - AUDEBERT Nadia - BLAY Séverine - de MONTE Evelyne - FEVRE Yvonne - FRERE Sandrine - MOINEAU Frédéric - ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André
- Café associatif : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - JACQUEMET Jean-Jacques - POIRIER Marie - ALAPHILIPPE Pauline - AUDEBERT Nadia - BLAY Séverine - de MONTE Evelyne - FEVRE Yvonne - FRERE Sandrine - MAGINOT Pascal - MOINEAU Frédéric - ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André
- Communication : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie - AUDEBERT Nadia - MAGINOT Pascal - BLAY Séverine
- Voirie / la sécurité routière : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - JACQUEMET Jean-Jacques - AUDEBERT Nadia - MAGINOT Pascal – MOINEAU Frédéric - VERRIEST André
- Embellissement de la commune : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - JACQUEMET Jean-Jacques - FEVRE Yvonne - FRERE Sandrine - ALAPHILIPPE Pauline
- Bâtiments publics : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - JACQUEMET Jean-Jacques - BILLAUD Michaël - AUDEBERT Nadia - MOINEAU Frédéric - VERRIEST André
- Service Public : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - BILLAUD Michaël - ALAPHILIPPE Pauline - de MONTE Evelyne - FEVRE Yvonne - MAGINOT Pascal - ROUFFIGNAC Aurélie
- Affaires scolaires : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie - BLAY Séverine - ROUFFIGNAC Aurélie
- Animations et cérémonies : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie - ALAPHILIPPE Pauline - de MONTE Evelyne - FEVRE Yvonne - FRERE Sandrine - ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** décide d'adopter la liste des commissions municipales énoncées ci-dessus, définit que les commissions municipales comportent au maximum de 15 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à sept commissions et désigne au sein des commissions suivantes les membres énoncés ci-dessus

### **Délibération 2020-19**

#### *2. Election des délégués des syndicats*

Le Conseil municipal procède à l'élection des délégués pour siéger dans les organismes de coopération communale suivants :

|   |   |
|---|---|
| <i>Eau 17</i>                             | <i>1 délégué : André VERRIEST</i>         |
| <i>Syndicat d'électrification (SDEER)</i> | <i>1 délégué : Nadia AUDEBERT</i>         |
| <i>Syndicat de la voirie</i>              | <i>1 délégué : Jean-Jacques JACQUEMET</i> |

## MAIRIE

### 17290 CHAMBON

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** prend acte de la possibilité de désigner les membres énoncés ci-dessus dans les divers syndicats

#### **Délibération 2020-20**

##### *3. Election des représentants à la commission géographique SMCA*

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA), compétent en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) par transfert de compétence des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres. Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** prend acte de la possibilité de désigner un référent communal qui aura la possibilité de participer aux travaux des commissions géographiques qui concernent la commune et désigne Evelyne de MONTE en qualité de référent communal.

#### **Délibération 2020-21**

##### *4. Désignation des représentants de la commune au sein des EPCI*

- Représentant de la commune au Conseil d'Administration du Centre de soins de suite du Château de Marlonges  
Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, selon l'article R 714-2-3 du Code de la santé publique, les Conseils d'administration des Centres hospitaliers ayant le caractère d'établissements publics de santé départementaux sont composés entre autres, d'un représentant de la commune du siège de l'établissement. Mme Evelyne de MONTE se propose comme représentant de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** prend acte de la possibilité de désigner un référent communal et désigne Evelyne de MONTE en qualité de référent communal.

#### **Délibération 2020-22**

- *Représentant de la commune au Conseil d'administration de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Marlonges*

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant au Conseil d'administration de l'ESAT de Marlonges basé à Périgny. Mme Evelyne de MONTE se propose comme représentante de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** prend acte de la possibilité de désigner un référent communal et désigne Evelyne de MONTE en qualité de référent communal.

#### **Délibération 2020-23**

##### *5. Désignation d'un suppléant pour les régies bibliothèque et salles communales*

Considérant qu'à la suite du renouvellement des membres du conseil municipal il convient de désigner un régisseur suppléant pour la régie Salles communales et pour la régie bibliothèque afin de remplacer Mme BIENACEL Peggy.

Mme Evelyne de MONTE se propose comme suppléante.

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** nomme Mme Evelyne de MONTE suppléante des régies et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'arrêté de nomination de régisseur titulaire.

#### **Délibération 2020-24**

##### *6. Délégation de signature aux agents communaux (arrêté de délégation et non délibération)*

## **II. Finances**

##### *7. Approbation du compte de gestion*

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s),** approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**MAIRIE**  
**17290 CHAMBON**  
**Délibération 2020-25**

8. *Examen et vote du compte administratif*

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'exercice 2019 qui ressortent ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

**Recettes** : Prévues : 960 445.61€ / Réalisées : 531 568.22 €

**Dépenses** : Prévues : 960 445.61 € / Réalisées : 463 733.83 €

**Résultat** : Soit un RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice 2019 : 67 834.39 €

Résultat de Fonctionnement de clôture reporté 2018 : 559 795.61 €

Soit un EXCEDENT de Clôture 2019 : 627 630.00 €

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses** : Prévues : 702 315.99 € / Réalisées : 334 404.60 € / Restes à réaliser : 32 656.82 €

**Recettes** : Prévues : 702 315.99 € / Réalisées : 180 183.18 €

**Résultat** : Soit un SOLDE d'exécution d'investissements 2019 : - 154 221.42 €

SOLDE d'Exécution d'Investissements 2018 reporté : - 24 138.99 €

RESULTAT d'Investissements cumulés 2019 : - 178 360.41 €

Ces explications entendues, Madame le Maire, ne prenant pas part au vote sort de la salle et M. Pissot, 1<sup>er</sup> adjoint, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), adopte le compte administratif 2019**

**Délibération 2020-26**

9. *Affectation du résultat*

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la Commune se voit présenter l'affectation du résultat. Il en ressort que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de Fonctionnement de clôture de 627 630.00 € et un déficit d'Investissement de clôture de 178 360.41 €

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s), adopte l'affectation des résultats 2019**

**Délibération 2020-27**

10. *Subventions aux associations (Reporté et soumis à l'avis de la commission).*

11. *Vote des taux d'imposition*

Après analyse du Budget Primitif 2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, de conserver pour l'année 2020 les taux d'imposition appliqués depuis 2018.

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention(s), applique pour l'année 2020, les taux d'imposition suivants : Taxe Habitation (T.H) : 6 % - Foncier bâti (T.F.B) : 15.40 % - Foncier non bâti (T.F.N.B) : 56.72 %**

**Délibération 2020-28**

12. *Vote du budget*

Madame le Maire présente le budget.

**FONCTIONNEMENT : Dépenses**

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>011 - Charges à caractère général</b>             | <b>237 350.00 €</b> |
| <b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b> | <b>282 950.00 €</b> |
| <b>014 - Atténuations de produits</b>                | <b>12 800.00 €</b>  |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>       | <b>91 266.66 €</b>  |
| <b>66 - Charges financières</b>                      | <b>10 500.00 €</b>  |
| <b>67 - Charges exceptionnelles</b>                  | <b>650.00 €</b>     |
| <b>022 - Dépenses imprévues</b>                      | <b>31 713.11 €</b>  |
| <b>023 - Autofinancement</b>                         | <b>94 906.00 €</b>  |
| <b>Total dépenses</b>                                | <b>762 135.77 €</b> |

**FONCTIONNEMENT : Recettes**

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b> | <b>28100.00 €</b>  |
| <b>73 - Impôts et taxes</b>                                   | <b>135100.00 €</b> |

## MAIRIE

### 17290 CHAMBON

|   |                     |
|---|---------------------|
| 74 - Dotations, subventions et participations | 111163.00 €         |
| 75 - Autres produits de gestion courante      | 30010.00 €          |
| 77 - Produits exceptionnels                   | 1150.00 €           |
| 013 - Atténuations de charges                 | 40000.00 €          |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté      | 416 612.77 €        |
| <b>Total recettes</b>                         | <b>762 135.77 €</b> |

#### INVESTISSEMENT : Dépenses

|  |                     |
|--|---------------------|
| 16 – Emprunts et dette                 | 106 540.00 €        |
| 20 – Immobilisation incorporelles      | 40 000.00 €         |
| 21 – Immobilisations corporelles       | 335 600.00 €        |
| 23 – Immobilisations en cours          | 15 000 €            |
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 178 360.41 €        |
| 020 - Dépenses imprévues               | 6 000.00 €          |
| 041 - Opérations patrimoniales         | 40 000.00 €         |
| <b>Total dépenses</b>                  | <b>721 500.41 €</b> |

#### INVESTISSEMENT : Recettes

|  |                     |
|--|---------------------|
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves       | 237 017.23 €        |
| 13 - Subventions                               | 83 000.00 €         |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés              | 266 577.18 €        |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 94 906.00 €         |
| 041 – Opération patrimoniales                  | 40 000.00 €         |
| <b>Total recettes</b>                          | <b>721 500.41 €</b> |

Après examen, le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **762 135.77 €** en section de fonctionnement et à **721 500.41 €** en section d'investissement. Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s)**, approuve les propositions budgétaires et adopte le budget primitif 2020 comme présenté.

#### **Délibération 2020-29**

### III. Personnel

#### *13. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels*

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Ces explications entendues, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s)**, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **Délibération 2020-30**

### IV. Questions diverses

- Point chaufferie
- Les masques
- 14 juillet
- Extension des ateliers municipaux
- Ecole
- Expo Vivre ici

Prochain CM : 8 juillet à 20h30

Fin de CM : 23h30